

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil dix-neuf, et le 1^{er} avril à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Cyrille PLENET, Maire.

Présents : Messieurs MATHIEU Christian (le château), BOUJARD Claude, FIAT Gilles, MATHIEU Christian l'Ile, MINGONE Bernard, PUEL Cyril, DAVID Jean Claude

Mesdames PLENET Cyrille, RAMBAUD Violette, MATHIEU Ghislaine, GAGNOR Catherine

Absents excusés : LAZZAROTTO Laurent, SANNA Laurent, PEYRON Véronique, MATHIEU Mylène

Ont donné procuration :

Madame RAMBAUD Violette a été élue Secrétaire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 27/03/2019

Délibération n° 1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Délibération n° 2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2018, qui se présentent comme suit :

Section d'Investissement :

- Résultat à la Clôture de l'exercice précédent.....	+	909 244.05
- Incorporation résultat Régie Electrique de Séchilienne.....	-	85 690.30
- Résultat de l'exercice.....	+	918 392.12
- Résultat à la clôture de l'exercice.....	+	1 741 945.87

Section de Fonctionnement :

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent.....	+	145 648.83
- Incorporation Résultat Régie Electrique de Séchilienne	+	182 069.61
- Résultat de l'exercice.....	+	488 021.75
- Résultat définitif de clôture.....	+	815 740.19

APPROUVE le Compte Administratif 2018 à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement soit : 2 076 666.44 euros en dépenses

Soit : 977 040.70 euros en recettes

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

- Au financement des dépenses d'investissement..... + 400 000.00

Titre de recette au compte 1068

- Au report à nouveau excédentaire en fonctionnement pour + 415 740.19

Délibération n° 3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018

Vu l'examen du Compte de Gestion 2017 de la commune et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion Budget Commune établi par Madame le Percepteur de la Trésorerie de Vizille pour l'année 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Délibération n° 4

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2019

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal DECIDE à La majorité le taux des 3 taxes pour l'année 2019 à savoir :

Taxe habitation : 10.25 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.50 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68 %

Délibération n° 5

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité la proposition du Budget Primitif de Madame le Maire pour l'année 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de Fonctionnement : 1 921 755.62 Euros

Section d'investissement : 8 802 891.82 Euros

Délibération n° 6

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF MAISONS VEILLES 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2018, qui se présentent comme suit :

Section d'Investissement :

- Résultat à la Clôture de l'exercice précédent.....	- 328 233.40
- Résultat de l'exercice.....	+328 233.40
- Résultat à la clôture de l'exercice.....	0

Section de Fonctionnement :

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent.....	+ 701 103.97
- Résultat de l'exercice.....	- 276 237.40
- Résultat définitif de clôture.....	+ 424 866.57

APPROUVE le Compte Administratif 2018 à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- Au financement des dépenses d'investissement.....	0
---	---

Cette somme sera reprise au C/1068 Réserves, du budget 2019

- Au report à nouveau.....	+ 424 866.57
----------------------------	--------------

Cette somme sera reprise au C/002 Excédent ordinaire reporté au Budget 2019.

Délibération n° 7

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION MAISONS VIEILLES 2018

Vu l'examen du Compte de Gestion 2018 Maisons Vieilles et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion Maisons Vieilles établi par Madame le Percepteur de la Trésorerie de Vizille pour l'année 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Délibération n° 8

APPROBATION DU BUDGET MAISONS VIEILLES 2019

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité la proposition du Budget Primitif Maisons Vieilles de Madame le Maire pour l'année 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de Fonctionnement : Dépenses 424 866.57 Euros

Section de Fonctionnement : Recettes 424 866.57 Euros

Section d'investissement : Dépenses 0 Euros

Section d'Investissement : Recettes 0 Euros

Délibération n° 9

**OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS
PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORET EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Le Maire expose :

VU l'article 6.1 du contrat d'objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce contrat d'objectifs et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018.

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.